

Editorial

Cela fait trois mois que les élections ont eu lieu et que les Peipinois ont choisi notre équipe pour gérer la commune. Au nom du nouveau Conseil municipal, je tiens à vous remercier pour cette marque de confiance, que nous nous efforcerons d'honorer tout au long des six prochaines années.

Vous attendiez la parution de ce PeipInfos, peut-être pour certains d'entre vous avec un brin d'impatience – bien compréhensible. Nous nous sommes immédiatement mis au travail dès notre entrée en fonction, et il nous a bien fallu ces trois mois d'intense activité pour prendre connaissance de l'ensemble des dossiers. Car avant de communiquer et de vous délivrer un premier compte-rendu des affaires de notre collectivité, il était indispensable d'acquiescer une vision précise de la situation.

Nous savions, durant la campagne, que Peipin est une commune surendettée. Les comptes officiels qui sont, je vous le rappelle, publics et accessibles à tous les citoyens, faisaient état en 2012 d'une dette de 1 875 000 €. Or, ce montant, contrairement à ce que nous avons cru dans un premier temps, ne concernait que le budget principal. Depuis, nous avons appris que la dette totale, cumulée (budget principal plus budget eau et assainissement), s'élevait en fait à 3 504 000 €. Pour un village tel que le nôtre, c'était déjà exorbitant.

Au 31 décembre 2013, la dette cumulée, tous budgets confondus, s'élève à 3 263 079 €, un montant apparemment en légère diminution. Avec une annuité (somme que la commune doit rembourser chaque année) de 482 956 €.

Mais à cela, il faut ajouter en 2014 :

- le transfert du solde de l'emprunt pour la construction du foyer socio-culturel (375 281 €), suite au départ de Peipin de la CCMD (Communauté de communes de la Moyenne Durance) pour la CCLVD (Communauté de communes Lure Vançon Durance) ;
- le solde du règlement de la route d'Aubignosc (488 545 €) ;
- un reliquat de factures diverses toujours en souffrance (environ 500 000 €).

Voilà, en termes strictement comptables, la situation dont nous héritons et à partir de laquelle nous débutons notre mandat : **une dette globale supérieure à 4 millions d'euros.**

Dans les pages suivantes, nous avons essayé de vous présenter ces chiffres le plus clairement possible. En outre, sachez que nous tenons à votre disposition l'analyse financière consolidée de Peipin que la Direction générale des finances publiques (Trésorerie de Volonne) a rédigée. Il s'agit d'un document irréfutable, puisque c'est celui du percepteur, dans lequel vous retrouverez tout ce qui est écrit ici.

Maintenant que le constat est posé, que pouvons-nous faire ?

En premier lieu, effectuer des économies à tous les niveaux et gérer les finances de notre collectivité le plus rigoureusement possible. À commencer par ce Peip'Infos qui passe en noir et blanc, et dans un format plus économique. Nous devons tous avoir à l'esprit que la commune est littéralement ruinée et que désormais, chaque euro compte. Chaque euro qui entre en recette, comme chaque euro qui sort en dépense.

Ensuite, nous allons devoir emprunter une dernière fois pour couvrir les dépenses inconséquentes (pour ne pas dire malveillantes) de la municipalité précédente. Nous allons également tenter d'obtenir une ligne de trésorerie pour régler les factures les plus pressantes. Ce seront les ultimes prêts que nous ferons. Cela signifie que la commune ne pourra plus investir pour de longues années. Pour mémoire, quand une collectivité investit pour réaliser des travaux ou des projets (quels qu'ils soient), en général elle emprunte.

Nous, à l'avenir, lorsque nous voudrions investir, nous ne pourrions plus le faire que sur fonds propres, ce qui veut dire que nous devrions d'abord mettre de l'argent de côté avant d'engager cet investissement.

Nous allons aussi essayer de renégocier la dette avec nos principaux créanciers, et l'étaler sur 25 ou 30 ans. L'idée étant de faire baisser l'annuité de cette dette – que nous ne pouvons plus payer – afin de retrouver un minimum de marges de manoeuvre, ne serait-ce que pour fonctionner. Car nous en sommes au point où nous ne pouvons plus fonctionner, c'est-à-dire régler les dépenses courantes, tout simplement.

Honnêtement, les prochaines années seront très difficiles. Il y a des urgences que nous ne pouvons pas traiter et des attentes légitimes que nous ne pouvons pas satisfaire, du moins dans l'immédiat. Mais nous gardons espoir ; nous avons le soutien de la CCLVD, de la Direction générale des finances publiques et de notre percepteur. Ainsi que de l'ensemble du personnel communal, dont l'implication et la motivation sont exemplaires.

Et puis, nous avons des idées, pas mal de projets et de l'énergie à revendre. Avec votre aide, je suis persuadé que nous parviendrons à redresser nos finances, à résoudre nos problèmes les uns après les autres et à refaire de Peipin un beau village. Parce qu'il le mérite et que vous tous, chers Peipinois et concitoyens, le méritez tout autant.

Frédéric Dauphin

Synthèse de la situation financière de Peipin

• Principaux chiffres des comptes administratifs 2013 (ou bilan)

Total des produits de fonctionnements = A (dont impôt locaux, autres impôts et taxes, dotation globale de fonctionnement)	1 224 036 €
Total des charges de fonctionnement = B (dont charges de personnel, achats et charges externes, charges financières)	1 204 623 €
Résultat comptable = A - B	19 413 €

• Le point sur la route d'Aubignosc

Montant des travaux : 627 800 € ht.

Participations financières :

- Syndicat Mixte d'énergie et de réseaux de Sisteron-Volonne : 57 300 €
- Conseil général des Alpes de Haute-Provence : 41 000 €
- Agence de l'eau : 30 000 €
- Commune de Peipin : 499 500 € ht (soit 599 400 € TTC)

Sur les 406 000 € de prêts déjà effectués (voir liste en page 3), seulement 110 855 € ont été réglés à l'entreprise. Les 295 145 € restants ont été utilisés en fonctionnement (avant les élections).

Reste à financer :

388 645 € ht (soit 488 545 € TTC). On compte le montant TTC, puisque des prêts ont déjà été effectués sur la TVA de ce marché (voir liste page 3).

Donc, la commune doit toujours régler 488 545 € pour la route d'Aubignosc.

- Un prêt de 327 000 € a été contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- Il faut encore trouver la somme de 161 545 €, plus environ 40 000 € pour les honoraires du géomètre et maître d'œuvre, soit un total d'environ 200 000 €.

• Endettement actuel officiel de la commune

	Dette Budget principal	Dette budget eau-assainissement	Dette cumulée tous budgets
2013	1 687 700 €	1 576 000 €	3 263 000 €*

* En 2014, comme vous pouvez le constater sur la page 3, la totalité des emprunts effectués fait en réalité grimper notre endettement global à **3 919 035 €**. À ce montant, on doit au minimum ajouter les 327 000 € du prêt de la Caisse des dépôts (sans compter les autres reliquats qu'il faudra bien financer d'une façon ou d'une autre), soit un total de **4 246 035 €**. Peipin compte actuellement 1 444 habitants : ce seul montant (4 246 035 €) entraîne une dette de plus de 2 900 €/habitant. Pour information, l'endettement de la moyenne de la strate (communes de la même importance) était en 2012 de **596 €/habitant...**

- Liste des emprunts tous budgets confondus au 31/03/14

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL PEIPIN

	Date de l'emprunt	Capital emprunté	Capital restant dû au 30/04/2014
Acquisition matériel - hangar - voie et réseaux - aménagement mairie	27/05/2009	400 000,00	337 386,78
Travaux sécurité Bons-Enfants 1re tranche	01/04/2004	150 000,00	89 731,37
Acquisition bâtiment pour hangars communaux	02/08/2004	50 000,00	19 166,79
Travaux de voie et réseaux	19/05/2005	350 000,00	222 440,34
Travaux mairie	10/11/1999	46 496,95	7 673,82
Travaux sécurité Bons-Enfants 2e tranche	22/11/2007	381 000,00	228 600,00
Divers travaux et acquisitions : mobiliers et ordi ERIC - crèche multi accueil - façade presbytère - acquisition terrain zone économique pour giratoire - divers VRD - extension école	08/12/2008	266 000,00	172 900,07
Réalisation nouveaux ateliers 1re tranche - Réalisation chemin piéton Riou	07/12/2006	110 000,00	34 618,65
Acquisition terrain SNCF pour raccordement zone économique à voirie communale et départementale	07/12/2006	54 000,00	16 994,60
Travaux mairie et voiries diverses	25/08/2010	32 900,00	26 613,83
Travaux ravin du Riou	19/04/2011	75 000,00	56 914,28
Travaux nouveau hangar/voirie/Bons-Enfants/rénovation mairie	27/06/2011	100 000,00	86 198,54
Acquisition foncière parcelle b n 103 rue des Ecoles fctva	26/09/2011	25 000,00	25 000,00
Acquisition foncière parcelle b n 103 rue des Ecoles	26/09/2011	35 000,00	27 560,69
Acquisition balayeuse et chasse-neige	02/07/2012	16 000,00	10 742,47
Divers travaux VRD commune	02/07/2012	220 000,00	202 662,82
Acquisition mobiliers mairie	25/06/2013	13 942,00	11 972,23
Restauration vitraux église	25/06/2013	15 000,00	14 059,26
Acquisition 2 véhicules d'occasion	25/06/2013	12 000,00	10 304,60
Construction bâtiment socio-culturel Grand Champ	18/09/2007	291 666,75	283 333,41
Travaux voirie route Aubignosc fctva	20/12/2013	104 000,00	104 000,00
Travaux voirie route Aubignosc	20/12/2013	200 000,00	197 572,69
Acquisition/installation matériel informatique et mairie - Transfert pour partie à la CCLVD	04/04/2014	9 627,98	8 701,86
Construction bâtiment socio-culturel Grand Champ - Transfert CCMD	01/04/2014	83 615,00	83 615,00
TOTAL		3 041 248,68	2 278 764,10

BUDGET : EAU ASSAINISSEMENT DE PEIPIN

	Date de l'emprunt	Capital emprunté	Capital restant dû au 30/04/2014
Travaux réseau eau potable/eaux usées Bons-Enfants 2e tranche	05/12/2007	281 800,00	193 737,50
Travaux construction station d'épuration	02/06/2009	250 000,00	196 875,00
Travaux eau potable/eaux usées divers réseaux	22/03/2004	300 000,00	231 616,98
Travaux réseau eaux usées ravin des Pointes	07/12/2006	35 000,00	11 015,03
Prêt complémentaire station d'épuration n° 1	01/06/2010	274 842,00	239 885,69
Prêt complémentaire station d'épuration n° 2	24/06/2010	91 614,00	78 887,86
Travaux supplémentaires station d'épuration	19/04/2011	190 000,00	172 043,58
Travaux eau potable zone économique + ERILIA	02/07/2012	75 000,00	64 218,18
Divers travaux eau potable zone économique + ERILIA	09/11/2012	75 000,00	67 290,15
Création canalisation refoulement	25/06/2013	62 000,00	59 751,20
Acquisition et mise en place télégestion eau	25/06/2013	11 600,00	9 961,13
Acquisition automatisme chloration	25/06/2013	4 800,00	4 121,85
Renégociation TVA nouvelle STEP	07/11/2013	220 000,00	209 898,77
Travaux eau potable route Aubignosc	19/12/2013	85 000,00	83 968,40
Travaux eau potable/eaux usées TVA route Aubignosc	20/12/2013	17 000,00	17 000,00
TOTAL		1 973 656,00	1 640 271,32
TOTAL GÉNÉRAL		5 014 904,68	3 919 035,42

Premières mesures d'économies

• Baisse des indemnités des élus

Par rapport à l'équipe précédente, nous comptons un adjoint supplémentaire. Malgré cela, la diminution générale de nos indemnités nous permet d'économiser **3 000 €/an**. Évidemment, ce n'est pas cela qui règlera nos problèmes financiers : si cette économie peut paraître «symbolique», elle est à nos yeux indispensable en ces temps difficiles, durant lesquels nous allons demander des efforts à tout le monde. Nous commençons donc par faire ces efforts nous-mêmes.

• Fin du contrat de l'attaché principal

Le contrat du secrétaire de mairie (dont le grade est attaché principal), qui était mis à disposition de la commune de Peipin par la CCMD (Communauté de communes de la Moyenne Durance), n'a pas été renouvelé. Son contrat devait initialement se terminer le 30 juin. D'un commun accord, l'attaché a repris un poste à la CCMD dès le 10 juin dernier. La commune va donc ainsi réaliser une économie dont l'effet se fera réellement sentir en 2015. Par ailleurs, son travail sera réparti entre le secrétariat et les élus.

• Illuminations de Noël : la fin de Versailles...

L'année dernière, les illuminations de Noël ont brillé durant plus de deux mois, jusqu'au début du mois de février. Quand bien même les nouvelles illuminations, achetées par la municipalité précédente en 2012 et 2013 pour un montant total de 18 000 € (au lieu d'être louées), seraient «basse consommation» (LED), cela ne signifie pas que la consommation est nulle. Cette année, nous réduirons ce temps à un mois : les décors seront illuminés une semaine avant Noël et seront éteints juste après l'Épiphanie, soit une semaine après le jour de l'An.

Vente de 2 véhicules : appel aux citoyens !

La mairie met en vente 2 véhicules achetés fin 2013, qui ont très peu roulé depuis et sont en bon état. Le prix proposé est bien inférieur à la valeur argus : les acheteurs feront une bonne affaire tout en aidant la commune.

• **Suzuki SWIFT 1.3L DDIS** (date de 1^{re} mise en circulation : 10/2007 ; diesel ; 76 303 km ; 4 CV ; 3 portes ; pneus neufs ; jantes alu ; climatisation ; vitres et rétros électriques ; fermeture centralisée ; direction assistée ; lecteur mp3. Valeur argus : 7 150 €). **Prix : 6 200 €**

• **Kangoo Express 1.5l DCI** (date de 1^{re} mise en circulation : 02/2010 ; diesel ; 62 529 km ; 6 CV ; 4 portes ; attelage ; direction assistée. Valeur argus : 7 540 €). **Prix : 6 200 €**

CONTACT : 04 92 62 46 63 / 06 07 86 77 87 (heures repas).
Plus d'info : www.peipin.fr/vente-de-vehicules-communaux

Fin du Peip'Infos en couleur et papier glacé

Sous le mandat précédent, le budget du Peip'Infos était en moyenne de 700 € par numéro, plus environ 170 € de frais postaux (distribution). Soit 870 € TTC par numéro, ou 3 480 €/an (1 numéro par trimestre). La version du Peip'Infos que vous avez entre les mains coûte à la commune 270 € TTC. Ce sont les élus (et quelques citoyens) qui se chargent de la distribution. La différence entre les deux budgets est une économie de plus de 2 400 €/an.

--> Mais nous pouvons aller encore plus loin sur ce poste !

• Les citoyens qui n'ont pas Internet : renvoyez-nous dès aujourd'hui par courrier (ou déposez en mairie) le bulletin situé page 8, après l'avoir découpé et complété. Vous continuerez alors de recevoir votre Peip'Infos en version papier.

• Les citoyens qui ont Internet : communiquez-nous par courriel (adresse : mairie@peipin.fr) vos nom et prénom en précisant simplement en objet «PeipInfos». Dès que le Peip'Infos sera mis en ligne sur le site de la mairie (www.peipin.fr), nous vous enverrons un courriel avec un lien pour y accéder directement.

Nous réduirons ainsi les frais d'impression au maximum.

• Changement de photocopieur

Le photocopieur couleur du secrétariat de la mairie va être changé pour une machine à la fois plus moderne, plus performante et surtout, plus économique. La solution actuelle coûte à notre collectivité 745 €/mois. La solution (en location) que nous avons retenue est à 497,25 €/mois, soit une économie annuelle de 2 977 €. En plus d'être conçue pour la dématérialisation administrative obligatoire en 2015, la nouvelle machine sera dotée d'un finisseur avec piqûre à cheval qui nous permettra éventuellement d'éditionner de petits documents.

• Renégociation des contrats télécom

Dès que ce sera possible, en fonction de la date anniversaire des contrats signés sous la municipalité précédente, nous renégocierons les contrats de téléphonie fixe, mobile et Internet. Cette fois-ci, nous ferons pleinement jouer la concurrence, contrairement à ce qui avait été fait en 2012 (à l'époque, aucun appel d'offre n'avait été organisé), afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix.

• Nouvelle approche de l'éclairage public

Étant donné l'état des finances de la commune, il existe sans doute des sources d'économie au niveau de l'éclairage public. Il n'est évidemment pas question d'éteindre tous les candélabres (ou lampadaires), mais peut-être faut-il songer, à certains endroits, par exemple sur la route D951, à en éteindre un sur deux. C'est une piste que nous nous proposons d'étudier après vous avoir consultés.

• Délégations

Le maire, qui est chargé de l'administration de la commune, peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

Les conseillers municipaux appuient les maires adjoints dans l'exercice de leur délégation.

1/ Maire adjoint aux Affaires sociales et à l'Urbanisme :

JOËLLE BLANCHARD

est en charge de la Solidarité, de l'Action sociale et de la Prévention

— est appuyée par :

- Joëlle Bouchet à la Santé et aux Personnes âgées
- Sophie Grain à la Politique de la ville (Urbanisme et Appels d'offre)

2/ Maire adjoint à l'Économie et aux Finances :

GRÉGORY BERTONI

est en charge du Développement économique (Commerce, Artisanat)

— est appuyé par :

- Sabine Ptaszynski aux Finances et au Budget.

3/ Maire adjoint à la Culture et à l'Attractivité du territoire :

BÉATRICE FIGUIÈRE

est en charge de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme

— est appuyée par :

- Alain Ricard à la Vie associative, aux Animations et aux Événements
- Dorothée Dupont à l'Environnement, au Cadre de vie et à l'Embellissement

4/ Maire adjoint à la Jeunesse et à l'Aménagement du territoire :

PHILIPPE SANCHEZ-MATEU

est en charge de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Scolaire et Pétiscolaire

— est appuyé par :

- Ahmed Chouabbia au Service technique et aux Équipements
- Robert Escartefigue à la Voirie et à l'Eau et à l'Assainissement

propre, le conseil municipal étant seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Par ailleurs, le maire est président de chaque commission.

— **Commission «Finances, économie et commerce» :**

Grégory Bertoni, Sabine Ptaszynski, Joëlle Blanchard et Corinne Flacher.

— **Commission «Jeunesse, sports et animations» :**

Philippe Sanchez-Mateu, Béatrice Figuière, Alain Ricard et Farid Rahmoun.

— **Commission «Attractivité du territoire» :**

Béatrice Figuière, Dorothée Dupont, Joëlle Bouchet, Sophie Grain et Farid Rahmoun.

— **Commission «Aménagement du territoire» :**

Ahmed Chouabbia, Sophie Grain, Robert Escartefigue et Philippe Sanchez-Mateu.

— **Commission du personnel**

- Joëlle Blanchard, Sabine Ptaszynski, Robert Escartefigue et Ahmed Chouabbia.

— **Centre communal d'action sociale (CCAS)**

Le CCAS est une structure paritaire qui dispose de son propre budget, financé par le budget principal de la commune.

• **Élus :** Joëlle Blanchard, Alain Ricard, Joëlle Bouchet, Philippe Sanchez-Mateu, Dorothée Dupont, Farid Rahmoun, Béatrice Figuière, Corinne Flacher.

• **Personnalités :** Clarisse Grit, Norbert Jacquelin, Andrée Orttner, Josiane Renard, Antonia Bouchet, Viviane Chabrier, Brigitte Julien, Ghislaine Gil.

• Commissions extra-municipales

Les commissions extra-municipales, dont le rôle est consultatif, permettent aux citoyens d'être associés à la vie de la commune et d'engager le dialogue avec les élus. Quatre commissions extra-municipales ont été créées :

- «Action sociale et Citoyenneté»
- «Sécurité, Voirie et Embellissement»
- «Culture, Patrimoine bâti, Tourisme»
- «Patrimoine forestier, Tourisme vert, Protection de la nature»

Ces commissions seront convoquées en septembre. Les citoyens qui souhaitent y participer doivent proposer leur candidature à la mairie (par courrier ou par courriel : mairie@peipin.fr).

• Commissions municipales

Les commissions municipales sont des commissions d'étude (ou groupes de travail). Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir

• Délégués aux structures intercommunales

— **Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute Provence (SDE04) :**
• Titulaires : Robert Escartefigue, Sophie Grain et Dorothée Dupont.

• Suppléants : Joëlle Blanchard et Grégory Bertoni.

— **Syndicat Mixte du Sisteronais-Moyenne Durance d'Énergie et des Réseaux d'Éclairage Public et des Télécommunications (SMSMD) :**

• Titulaires : Robert Escartefigue et Joëlle Blanchard.

• Suppléant : Alain Ricard.

— **Syndicat Intercommunal de Transport des Élèves du Carrefour Bléone-Durance (SITE) :**

• Titulaires : Philippe Sanchez-Mateu et Béatrice Figuière.

• Suppléant : Dorothée Dupont.

— **Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) :**

• Titulaires : Frédéric Dauphin et Ahmed Chouabbia.

• Suppléants : Joëlle Blanchard et Robert Escartefigue.

— **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CCLVD (CLECT) :**

• Titulaire : Sabine Ptaszynski.

• Suppléant : Frédéric Dauphin.

• Délégations du Conseil municipal au maire

Le maire peut être chargé en tout ou partie des pouvoirs détenus par le Conseil municipal. Le 8 avril 2014, le Conseil municipal a accordé délégation au maire pour :

— arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

— décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

— passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

— créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

— prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

— accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

— fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

— régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

— autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le reste des pouvoirs est conservé par le Conseil municipal.

• Conseil des sages

Le 26 mai 2014, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité la création d'un Conseil des sages. Ce conseil aura pour vocation principale la transmission de l'expérience et de la mémoire des anciens à propos de Peipin et de sa région : histoire humaine, agricole, industrielle, géologique, patrimoniale ; avis sur la gestion municipale ou dans des domaines divers ; anecdotes, etc.

En effet, les anciens, pour la plupart retraités, par leur disponibilité et leur liberté de pensée, sont de précieuses sources de connaissance pour les nouvelles générations.

Ouvert à toutes les personnes-ressource du pays, à tous les anciens, ce conseil sera animé par des élus à tour de rôle. Chaque session sera filmée pour être enregistrée et conservée et/ou mise en ligne, afin de préserver ce savoir et en faire profiter l'ensemble de la population.

Lorsque nous disposerons de suffisamment de «matière», nous pourrions également monter un film qui pourrait être projeté à l'occasion d'une manifestation (fête votive ou autre).

Les anciens qui souhaitent en faire partie peuvent d'ores et déjà se manifester auprès du secrétariat de la mairie.

Le Conseil des sages débutera après l'été.

• Rendez-vous avec vos élus

Tous les Peipinois peuvent s'entretenir avec les élus du Conseil municipal.

Il vous suffit de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie (04 92 62 44 17), ou bien d'envoyer un courriel (les adresses figurent sur le site de la mairie : mairie@peipin.fr).

— Par ailleurs, le maire et la première adjointe, Joëlle Blanchard vous reçoivent, **sur rendez-vous**, du mardi au jeudi et le samedi matin.

• Planning des conseils municipaux

Sauf événement exceptionnel, et jusqu'au 31/12/14, le Conseil municipal se réunira une fois par mois, le mardi à 20h30 dans la salle du conseil de l'ancienne mairie :

— le 29 juillet, le 26 août, le 30 septembre, le 28 octobre, le 25 novembre et le 23 décembre 2014.

Ces dates seront confirmées sur le site Internet de la mairie : www.peipin.fr

Informations générales

• Procès verbaux des Conseils municipaux

Si vous ne pouvez pas assister au Conseil municipal, rendezvous sur le site de la mairie (www.peipin.fr) où vous accédez à tous les procès verbaux (onglet «Mairie», puis «Conseilmunicipal»). Vous pouvez les enregistrer sur votre ordinateur.

• Nouveau prix de l'eau

Pour mémoire, les impôts locaux n'augmentent pas cette année à Peipin. En effet, **la nouvelle municipalité n'a pas voulu pénaliser les Peipinois** malgré les problèmes financiers de la commune. Toutefois, l'ancienne municipalité avait voté une modification des tarifs de l'eau, avec certes une baisse du prix du m³ mais, dans le même temps, une hausse du prix de l'abonnement (délibération n°0013/131211 en date du 11/12/13). Une modification qu'il est impossible d'annuler car le budget est construit avec ces nouveaux tarifs.

• Nouveaux horaires de la mairie

Il était nécessaire de repenser les horaires d'ouverture du secrétariat pour offrir aux administrés plus de lisibilité et de régularité. Depuis le 1^{er} juillet 2014, l'accueil de la mairie est désormais ouvert :

- le lundi de 10h00 à 12h00, et de 13h45 à 17h30
- du mardi au jeudi de 09h00 à 12h00, et de 13h45 à 17h30
- le vendredi de 09h00 à 12h00.

L'accueil est fermé au public le vendredi après-midi.

• Nouveaux horaires de la médiathèque

- Le lundi : 14h30 / 18h30
- Le mardi : 09h00 / 12h00
13h30 / 16h30 (*accueil des groupes*)
16h30 / 18h30
- Le mercredi : 09h00 / 12h00 et 14h30 / 18h30
- Le vendredi : 08h30 / 12h00 (*accueil des groupes*)
14h30 / 16h30 (*accueil des groupes*)
16h30 / 18h30
- Le samedi : 09h00 / 12h00

• Nouveaux horaires de l'espace multimédia

- Le mardi : 14h00 / 18h00
- Le mercredi : 14h00 / 18h00
- Le jeudi : 14h00 / 18h00

• Rappel : horaires de la ludothèque

- Le mardi : 16h30 / 18h30
- Le mercredi : 10h00 / 12h00 et 14h30 / 18h30
- Le jeudi : 09h30 / 12h00 (*accueil des 0-3 ans*)
14h30 / 16h30 (*accueil des groupes*)
16h30 / 18h30
- Le vendredi : 16h30 / 18h30
- Le samedi : 10h00 / 12h00

covoiturage04.fr

Cliquez, roulez, économisez !

Le nouveau site départemental de covoiturage des Alpes de Haute-Provence est désormais en ligne : une solution économique et écologique pour tous vos déplacements !

Le Conseil général des Alpes de Haute-Provence a mis en place le site Internet **www.covoiturage04.fr** dans le but de faciliter la mise en relation des personnes souhaitant faire du covoiturage.

Ce site est entièrement gratuit et accessible à tous. Le partage d'un véhicule peut toutefois faire l'objet d'un défraiement (conditions à définir entre covoitureurs).

Covoiturer, c'est effectuer un trajet à plusieurs dans le même véhicule. Cela vous permet :

- d'économiser en partageant les frais
- de préserver l'environnement
- de voyager de façon solidaire et en toute convivialité.

Exemple : trois personnes qui covoiturent chaque jour sur un trajet de 30 km économisent chacune environ **1 800 €/an** et évitent l'émission de 4 tonnes de CO₂

Comment ça marche ?

1. Créez un compte sur le site : covoiturage04.fr
2. Déposez ou consultez une annonce sur le site et le site vous alerte par courriel ou sms des trajets proches ou similaires au vôtre.
3. Il ne vous reste plus qu'à prendre contact avec votre covoitreur pour effectuer votre trajet.

Réduisez votre budget voiture, agissez pour l'environnement !

• Fête des associations

Le 6 septembre aura lieu la «Fête des associations» dont l'objectif est d'offrir à tous les citoyens l'opportunité de découvrir la raison d'être et/ou le savoir-faire de chaque association.

Des démonstrations, des initiations, de mini-expositions des travaux accomplis ainsi que des ateliers seront organisés et présentés sur la place du Bon-Vent, autour de la salle polyvalente et au Stade. C'est tout simplement le meilleur moyen «d'essayer» une activité avant de s'y adonner.

L'événement sera couvert par Fréquence Mistral. Mieux qu'un forum classique, nous espérons qu'il donnera à tous les habitants de la CCLVD, petits et grands, l'envie de s'inscrire et de participer à notre vie associative.

• Navette vers la zone d'activités

Notre projet de navette entre Peipin, les Bons-Enfants et la zone d'activités est lancé. La mairie, par le biais du CCAS, dispose en effet d'un mini-bus de 9 places qui est en partie utilisé par le service enfance-jeunesse de la CCLVD.

En dehors des périodes d'utilisation par la CCLVD, le projet consiste à faire circuler ce mini-bus entre des points de desserte déterminés et la zone. Le but étant de proposer à tous les Peipinois un transport en commun pour aller faire leurs courses – la commune n'ayant évidemment pas les moyens de faire construire un chemin piétonnier le long de la D951.

Les modalités sont à l'étude : financement, système d'abonnement, embauche d'un chauffeur, circuit, etc. Nous espérons mettre en place cette navette à la rentrée.

Les personnes intéressées par ce service sont invitées à se faire connaître rapidement en mairie.

• Fermeture de la décharge municipale

La «décharge» municipale, qui n'est pas en conformité, est désormais fermée à tous, particuliers comme artisans. **Plus aucun dépôt ne sera toléré.** Les déchetteries de Château-Arnoux et de Ribiers sont à votre disposition.

• Service des encombrants

Pour les personnes en difficulté, un service de ramassage des encombrants est organisé tous les vendredis matins, uniquement sur rendez-vous : il vous suffit de téléphoner au plus tard, la veille (le jeudi) à la mairie.

• Un grand merci !

Merci à tous les Peipinois qui aident spontanément et régulièrement la commune en effectuant eux-mêmes certaines tâches (comme le débroussaillage) ou en offrant leur temps ou leur savoir-faire. Ces gestes gracieux nous vont droit au cœur et nous donnent du courage pour encore mieux vous servir.

Charte

du savoir-vivre à Peipin

- > Se respecter soi-même pour respecter autrui et entretenir des rapports de convivialité et de tolérance.
- > Trier ses déchets et déposer ses poubelles dans les containers correspondants.
- > Éviter les bruits inutiles, de jour comme de nuit, qui peuvent gêner les voisins.
- > Respecter les espaces communs et ne rien abandonner sur le terrain communal.
- > Surveiller son animal de compagnie (chien, chat), ne pas le laisser vagabonder, ni générer de nuisances.
- > Ramasser les déjections de son animal de compagnie sur la voie publique.
- > Stationner son véhicule de façon à ne pas gêner la circulation.
- > Ne pas abandonner son véhicule hors d'usage sur la voie publique.
- > Respecter les limitations de vitesse et **circuler à vitesse modérée** pour ne pas mettre la vie d'autrui en danger.

Peip'Infos est édité par la mairie de Peipin

Directeur de la publication et de la rédaction :
Frédéric Dauphin
Création, mise en page : Julien Bournet
Imprimerie Nouvelle, Sisteron
Dépôt légal à parution.



Bulletin Peip'Infos

à remettre au secrétariat ou à renvoyer à l'adresse suivante : Hôtel de ville, rue des Écoles, 04200 Peipin.

Oui, je tiens à recevoir le Peip'Infos en version imprimée. À cet effet, j'indique mes coordonnées ci-dessous :

Prénom : Nom :

Adresse :
.....

>>> J'aide la mairie à réaliser des économies et je choisis la version électronique :

j'envoie simplement un courriel à mairie@peipin.fr en précisant en objet «PeipInfos» et en indiquant mon prénom et mon nom. Dès que le Peip'Infos paraîtra, je recevrai un message d'alerte contenant un lien qui me permettra de le consulter en ligne et/ou de l'enregistrer sur mon ordinateur.